CONSEIL DE PARIS

Groupe les Républicains et Indépendants

Séance du Conseil de Paris des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018

VŒU

Déposé par Valérie Montandon et les élus du groupe les Républicains et Indépendants

Relatif à la sectorisation des collèges Courteline et Germaine Tillion dans le 12ème arrondissement

Considérant que lors de la réunion du 16 novembre 2018, la Maire du 12ème arrondissement a annoncé l'abandon du projet de créer un secteur multi-collèges pour les établissements Courteline et Germaine Tillion, et évoqué un redécoupage de leurs secteurs de recrutement ;

Considérant que les changements de sectorisation, a fortiori effectués sans concertation, amplifient le phénomène de ségrégation entre les différents établissements scolaires, lié au contournement de la carte scolaire au profit d'établissements publics « plus réputés », et d'évitement vers les établissements privés ;

Considérant qu'une modification en profondeur des secteurs de recrutement des collèges voit ses chances de succès renforcées lorsque les parents d'élèves et les équipes éducatives ont été associés ;

Considérant que toute modification de la sectorisation doit avoir pour finalité l'intérêt de tous les enfants scolarisés et l'amélioration du contenu pédagogique ;

Considérant qu'il importe de prendre en compte les attentes des parents d'élèves, les contingences locales et le projet pédagogique scolaire et extra-scolaire ;

Considérant que la réunion organisée par la Mairie du 12ème arrondissement, le 16 novembre dernier, n'a qu'une valeur informative et ne peut être considérée comme une réunion de concertation des parents d'élèves concernés par la refonte des secteurs des collèges Courteline et Germaine Tillion ;

Considérant que la remise à plat des secteurs des établissements Pierre de Ronsard et Boris Vian dans le 17ème arrondissement en 2017 n'a pas eu les effets escomptés en terme de transfert d'affectation et a engendré la fuite de nombreux élèves vers d'autres collèges ;

Considérant que les secteurs de recrutement des collèges parisiens font l'objet d'un vote en début d'année en Conseil départemental de l'Education nationale (CDEN) ainsi qu'en Conseil de Paris ;

Considérant que la réunion du CDEN au cours de laquelle sera étudiée la sectorisation des collèges est fixée au 24 janvier 2019 ;

Sur proposition de Valérie MONTANDON et des élus du groupe les Républicains et Indépendants,

Le conseil de Paris émet le vœu :

- **Que si la sectorisation des collèges Courteline et Germaine Tillion devait être revue, un comité de pilotage dédié à l'élaboration des secteurs de recrutement soit rapidement créé, associant les équipes éducatives des deux établissements, les parents d'élèves, les élus de la Mairie d'arrondissement (Majorité et Opposition), l'Adjoint à la Maire de Paris en charge des affaires scolaires et le Directeur académique des services de l'Education nationale (DASEN) ;**

- **Que l'ensemble des parents d'élèves puissent se prononcer dans le cadre d'une consultation organisée par la mairie d'arrondissement à cet effet et avant que le projet de sectorisation ne soit soumis au CDEN et au Conseil de Paris ;**

- **Que le comité de pilotage précédemment évoqué soit ultérieurement converti en comité de suivi, et réuni en amont de la Rentrée 2019 pour une meilleure préparation, et au moins 2 fois par année scolaire pour évoquer le bilan de la nouvelle sectorisation si celle-ci devait être mise en œuvre.**